



LE PETIT SENONNAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

mairie@senon55.fr

Septembre 2023



Mairie de Senon

INSCRIPTION AFFOUAGES 2023-2024

**Les inscriptions auront lieu :
du 02/10/2023 au 16/10/2023**

DERNIER DELAI

*Rappel : le secrétariat est ouvert les lundis de 15h à 17h et les
mercredis de 10h à 12h.*

- Le martelage des parcelles qui seront exploitées est en cours par l'ONF.
- Le prix a été fixé à 10 € du stère. N'ayant plus de garants pour relever les stérages de bois, le Conseil a ajouté au tarif de 8 euros de l'an dernier, le prix demandé par l'ONF pour le relevé des affouages soit 2€.
- Deux choix d'inscription : 10 stères ou 20 stères
- Les personnes qui postulent pour l'affouage devront se présenter physiquement en mairie, signer leur inscription, fournir une attestation d'assurance responsabilité civile (**obligatoire**) et signer l'acceptation du règlement.
- Les bulletins d'inscription sont à retirer en mairie ou peuvent vous être envoyés par mail (faire une demande sur mairie@senon55.fr)
- Le règlement est consultable en mairie et affiché devant la mairi

Hausse de la taxe foncière : explications

L'Etat a augmenté de 7.1 % les bases permettant le calcul de la taxe foncière.

Mécaniquement, la taxe foncière a donc augmenté, mais cette décision est nationale, et indépendante de la volonté des élus de votre commune.

A Senon, les taux sont maintenus depuis plusieurs années. Le taux de la taxe foncière est de 29.33 % depuis l'année 2021.

La suppression de la taxe d'habitation communale a été compensée par le transfert aux communes, dès 2021, de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux du département s'est additionné au taux de la commune. Cependant, cette opération a été neutre pour les habitants.

Informations diverses

Les sapins scolytés de la Commune seront prochainement abattus pour des raisons sanitaires. Une replantation aura lieu ultérieurement.



Vous pouvez désormais prendre rendez-vous à la Mairie de BOULIGNY pour vos demandes de renouvellement ou première carte nationale d'identité.

Pour plus d'informations : 03 29 87 93 08



AGENDA

**30 septembre 2023 à
13h45**

Un **circuit mémoriel** pour rendre hommage aux personnes qui ont été déportées s'arrêtera à Senon au Monument aux Morts samedi 30 septembre à 13h45.

Les habitants sont conviés à ce moment de recueillement.

1^{er} octobre
**Brocante au cœur du
village**

1 € le mètre
A partir de 7h

Réservations au
06.74.32.55.31

Buvette et restauration sur
place

5 novembre
Fête patronale

Des tickets de manège sont offerts aux enfants du village. Ils seront distribués quelques jours avant la fête.